

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU : 30 NOVEMBRE 2011

Afférents au Bureau	14
En exercice	14
Qui ont pris part à la délibération	11

L'an deux mille onze

et le 30 novembre

à 17 heures 00, Le Bureau du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

Monsieur BERNARD BESTEL

Date de la convocation
16/11/2011

Nombre de Membres présents : Alain HURPET – Bernard AUBRY – Gérard CUNISSE – André GROSSELIN – Jean Pol RICHELET – Joël CARRE - Brice GABREAUX – Vincent FLEURY - Pierre GUERY - Jean Michel THIRY..

Date d'affichage
30 novembre 2011
Objet de la Délibération

Absents excusés : Ghislain LEMOINE – Christian BELLOY et François PREVOTEAUX..

**ADMISSIONS EN NON
VALEUR**

ADMISSIONS EN NON VALEUR

VOTE :

POUR : 11

CONTRE : 0

Sur proposition de Monsieur le Président, le Bureau, accepte par 11 voix pour et 0 voix contre, l'admission en non valeur des titres suivants émis sur le budget annexe SPANC :

Exercice 2007

- Référence de la pièce : T-900020000696 pour un montant de 31,65 €
- Référence de la pièce : T-900051000745 pour un montant de 31,65 €

Exercice 2008 :

- Référence de la pièce : T-900145001491 pour un montant de 31,65 €
- Référence de la pièce : T-900069000714 pour un montant de 31,65 €

Exercice 2009 :

- Référence de la pièce : R-428-274 pour un montant de 31,65 €
- Référence de la pièce : R-3-54 pour un montant de 31,65 €
- Référence de la pièce : R-291-713 pour un montant de 31,65 €
- Référence de la pièce : T-900096000777 pour un montant de 31,65 €

Exercice 2010 :

- Référence de la pièce : R-428-424 pour un montant de 31,65 €
- Référence de la pièce : R-428-451 pour un montant de 31,65 €
- Référence de la pièce : R-291-717 pour un montant de 31,65 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour le Président empêché

Le Vice Président,

Jean Pol RICHELET

après dépôt en Sous
Préfecture

Le :

et publication ou
notification

du :30 novembre 2011